Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

fiché le ====

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_12-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-12

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18 Votants: 27 légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Composition du conseil communautaire de la CCPS à compter du prochain renouvellement

L'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les conditions de recomposition des organes délibérants, l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux.

Sauf accord entre les communes avant le 31 août 2019, les dispositions de droit commun du CGCT s'appliquent. Le nombre de sièges est alors fixé en fonction de la population municipale de la communauté (27 sièges en l'occurrence), à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, ce qui reviendrait à la répartition suivante :

Communes	Population au	Répartition actuelle	Répartition 2020
	1 ^{er} janvier 2019	des sièges	droit commun
La Ferté Saint-Aubin	7 393	12	13
Marcilly en Villette	2 096	4	4
Ménestreau-en-Villette	1 470	3	2
Jouy le Potier	1 353	2	2
Ligny-le-Ribault	1 243	Signé pa	r : Jean-Paul ROC
Ardon	1 156	Date : 03	CC PORTES DE ²
Sennely	710	SOLOGN	
Totaux	15 421	27	26

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_12-DE

510

Toutefois, le nombre et la répartition des sièges peuvent être librement déterminés dans le cadre d'un accord local, obtenu à la majorité qualifiée des Conseils municipaux (les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou l'inverse). Le nombre de sièges peut être augmenté de 25% (soit un maximum de 32 sièges). En ce qui concerne les modalités de répartition, la seule contrainte consiste à tenir compte des populations municipales.

Il est précisé que la désignation des suppléants est réservée aux communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil communautaire.

Ainsi, afin de tenir compte des populations municipales, mais aussi du nombre de conseillers municipaux dont dispose chaque commune, et pour maintenir une répartition plus égalitaire des sièges entre les communes que la répartition de droit commun,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROPOSE aux communes membres de la communauté de communes des Portes de Sologne de fixer, dans le cadre d'un accord local, à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires, et de les répartir comme suit :

Communes	Population au	Répartition actuelle	Répartition 2020
	1 ^{er} janvier 2019	des sièges	accord local
La Ferté Saint-Aubin	7 393	12	12
Marcilly en Villette	2 096	4	4
Ménestreau-en-Villette	1 470	3	3
Jouy le Potier	1 353	2	2
Ligny-le-Ribault	1 243	2	2
Ardon	1 156	2	2
Sennely	710	2	2
Totaux	15 421	27	27



Reçu en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_13-DE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-13

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE. Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Compétence fourrière animale - modification des statuts

Vu l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime, qui dispose que toutes les communes doivent être dotées d'une fourrière animale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ou du moins elles doivent avoir accès au service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune et avec l'accord de cette dernière.

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Considérant que la totalité des communes membres de la CCPS sont également membres du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Considérant l'intérêt que les communautés de communes prennent la compétence relative à la création et à la gestion de la fourrière animale, qui s'impose à leurs communes membres, dans le but d'assurer un fonctionnement rationalisé du syndicat mixte,

La communauté de communes exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, quatre compétences d'actions d'intérêt communeutoire : d'intérêt communautaire :

1- Actions dans le domaine scolaire : second degré

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_13-DE

- 2- Prestations de Services envers d'autres établissements de coopération intercommunale ou collectivités territoriales
- 3- Prévention : Service d'incendie et de Secours
- 4- Assainissement non collectif

La compétence relative à la création et à la gestion d'une fourrière animale pourrait être la cinquième compétence facultative exercée par la CCPS.

Cette modification des statuts de la CCPS doit être adoptée à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2020.

APPROUVE la modification correspondante des statuts de la communauté, par la création d'une compétence facultative n°5 : « Création et gestion d'une fourrière animale ».

PREND ACTE de ce que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera la prise en charge du fonctionnement de ce syndicat par la communauté aux lieu et place de ses communes membres, ladite prise en charge étant actuellement basée sur le nombre d'habitants de la collectivité membre et fixée à 0,31 € par habitant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment à saisir les maires des communes membres de la communauté de communes de la présente décision, en vue de la modification des statuts.



Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

ID : 045-200005932-20190521-2019_03_14-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-14

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf le 21 mai 2019

Exercice: 27 Présents: 18 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Modification de la composition d'une commission communautaire permanente

Vu la délibération du 29 avril 2014 désignant les membres de la commission communautaire permanente « Affaires sociales et Logement »,

Il est proposé de modifier la composition de la commission « Affaires sociales et Logement », suite au décès de Madame Frédérique de Lignières, Conseillère municipale de La Ferté St-Aubin.

Il est rappelé que les commissions sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil a toutefois prévu, conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des Communes membres.

La désignation des membres se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Patrick Pinault en remplacement de Madame Frédérique de Lignières, représentant la Ville de La Ferté St-Aubin pour la commission « Affaires sociales et Logement »

Signé par : Jean-Paul ROCHE Le Président: 03/06/2019 Jean-Paul RIGCHEC PORTES DE SOLOGNE-PDT





Reçu en préfecture le 03/06/2019 510

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019 03 15-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-15

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Rapport d'activité 2018 du SPANC

Le CGCT (article L.2224-5) prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, est présenté chaque année au Conseil communautaire.

Le SPANC de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a donc rédigé ce rapport dont le contenu est conforme à un décret du 2 mai 2007 qui fixe les indicateurs techniques et financiers à fournir en appui du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS).

Le rapport retrace ainsi les activités du SPANC durant l'année 2018. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par le Service sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du SPANC pour 2018.

INVITE Monsieur Président à prendre toutes les mesures nécessaires à signe palnication Paul ROCHE

Date: 03/06/2019 Le Prégidenté : CC PORTES DE Jean-PSO ROGNIE-PDT



Reçu en préfecture le 03/06/2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_16-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-16

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur un projet d'acquisition à Marcilly-en-Villette via l'EPFLi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France n°43-16 en date du 7 juin 2016,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune de Marcilly-en-Villette a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de lui faire acquérir, porter et gérer le bien bâti situé sur son territoire à l'intersection des RD 921 et RD 7 et cadastré BA 130 aux fins de réaménagement de l'intersection et plus globalement du centre-bourg.

Ce bien est classé en zone UA du PLU communal. Le projet est conforme :

- à l'axe d'intervention n°4 « renouvellement urbain et requalification des centre-bourgs » de l'EPFLi
- à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la SCPS. Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019 510

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_16-DE

Considérant que l'avis de la CCPS adhérente à l'EPFLi, est requis sur le projet de ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune de Marcilly-en-Villette afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter le bien cadastré BA 130 situé à l'intersection des RD 921 et RD 7 aux fins de réaménagement de l'intersection et plus globalement du centre-bourg.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune de Marcilly-en-Villette et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_17-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-17

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18 Votants: 27

légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adhésion à l'agence d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise modifiés par le conseil d'administration du 27 septembre 2016,

L'agence d'urbanisme a vocation à accompagner les communes dans leurs projets de territoire, et dispose d'une expertise auprès des élus sur les questions de proximité et les grands projets communautaires. Ses domaines d'intervention recouvrent l'urbanisme, la planification, l'habitat, le logement, le développement économique, commercial, social...

L'agence a fondé son action au service des communes de l'agglomération orléanaise. Elle propose aujourd'hui de faire bénéficier à la Métropole orléanaise et aux territoires du bassignélépanis Jeann Reute ROS de Français urbaines, nécessairement décloisonnées des limites institutionnelles. D'attes e 03/06/2019 mme outil de dialogue territorial, à différentes échelles.

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_17-DE

510

Le rôle de l'agence d'urbanisme pourrait ainsi se décliner selon ces orientations :

- appuyer Orléans Métropole et les collectivités voisines à développer la connaissance de leur propre territoire.
- mettre à disposition de la connaissance sur leurs territoires limitrophes,
- analyser les enjeux des territoires à différentes échelles,
- proposer des espaces de dialogue et échanger sur des enjeux, facteur de richesse collective, de solidarité et de réciprocité entre territoires.

Le cadre d'intervention de l'agence repose sur un programme partenarial de trois ans. Il est décliné chaque année en programme d'activité. La CCPS pourra bénéficier des trois orientations du programme en cours, à savoir :

- observer la population et son organisation dans le territoire (observatoires à lancer ou à poursuivre et indicateurs à co-construire avec les partenaires),
- développer des réflexions prospectives et des analyses stratégiques (identification des enjeux de développement, études de prospectives territoriales et thématiques, réalisation ou le suivi d'études spécifiques, outils au service de l'analyse des territoires ...)
- mettre en mouvement les forces de réflexion (animer l'ensemble en développant les outils appropriés et redéfinir les modes de communication)

Les statuts de l'agence d'urbanisme prévoient un collège pour les communes et EPCI hors métropole. L'adhésion de la CCPS permettra de siéger aux assemblées générales et conseils d'administration. En cas d'adhésion d'un nouvel EPCI, un choix devra être réalisé pour attribuer la voix délibérative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la CCPS à l'agence d'urbanisme,

DESIGNE le président de la CCPS ou son représentant pour siéger avec une voix délibérative comme membre du collège des communes et EPCI hors métropole de l'agence d'urbanisme,

PRECISE que la cotisation est fixée à 20 € pour l'année 2019.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Recu en préfecture le 03/06/2019 Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_18-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-18

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY. Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur le projet de PLU d'Orléans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de PLU de la ville d'Orléans présenté par Orléans Métropole,

Le Conseil municipal d'Orléans a prescrit en 2016 la révision de son PLU. Le conseil métropolitain a arrêté le projet de PLU de la commune d'Orléans lors de sa séance du 28 février 2019. Les objectifs de cette procédure sont:

- D'adapter le document aux évolutions intervenues depuis son élaboration,
- D'ajuster les servitudes
- Et de maintenir la compatibilité avec les autres documents de planification.

Le projet de PLU fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

EMET un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Orléan atériore de la commune d'Orléan de la commune de la c Qualité :

Le Président GNE-PDT

Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-19

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents :18 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte de gestion 2018 du budget principal

Vu le compte de gestion 2018 du budget principal, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_19-DE

SLO

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-807 301,40		-77 443,08	
Fonctionnement	1 669 280,51	826 305,40	1 664 204,35	2 507 179,46
TOTAL	861 979,11	826 305,40	1 586 761,27	1 622 434,98

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ORTES DE SOLOGNE Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_20-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-20

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Exercice: 27

Présents:17 Votants: 26

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT: M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte administratif 2018 du budget principal

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2019 :

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le construction du budget principal pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

520 ID: 045-200005932-20190521-2019_03_20-DE

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	3 203 502,22	1 424 542,77	-77 443,08
Recettes d'investissement	3 203 502,22	1 347 099,69	-77 443,00
Dépenses de fonctionnement	9 402 142,74	7 612 579,01	
Depended to removative	9 402 142,74	9 276 783,36	1 664 204,35
Recettes de fonctionnement			

Les restes à réaliser 2018 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 60 976,28 € Recettes d'investissement : 237 730,50 €



ID: 045-200005932-20190521-2019 03 21-DE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-21

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS. M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Affectation définitive du résultat 2018 du budget principal

Les résultats de l'exercice 2018 ont été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2019 dans la séance du conseil communautaire du 5 février 2019. A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget principal le résultat définitif de la section de fonctionnement diffère de 1 105,97 €.

Vu le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget principal,

Vu la délibération n° 2019-9- du 5 février 2019 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2018 du budget principal comme sui Date : 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

• Section de fonctionnement : excédent de 2 507 179,46 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

5.0 ID: 045-200005932-20190521-2019_03_21-DE

- > Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 822 518,43 €;
- > Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 684 661,03 €.
- Le déficit d'investissement de 884 744,48 € est repris en dépenses au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ORTES DE SOLOGNE Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_22-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-22

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019 Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY. Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Vote du budget supplémentaire 2019 : budget principal

Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 mai 2019,

Vu la délibération n° 2019-9-155 du 5 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019, dont l'équilibre s'établit comme suit :

8 956 755,00 €
3 880 189,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 du budget principal de la CCPS, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	143 349,03 €	Recettes fonctionnement: 14	13 349,03 €
Dépenses investissement :	21 564,03 €	Recettes investigate par : Jean-Paul R	H. გ64±03 €
TOTAL	164 913,06 €		64 913,06 €

ité: CC PORTES DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES

ORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_23-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-23

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2018 du budget de la Chavannerie II, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité.

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :
Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

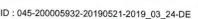
ID: 045-200005932-20190521-2019_03_23-DE

SLO

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018	
Investissement	11 105,76		92 013,07	103 118,83	
Fonctionnement	1 198,78		1,42	1 200,20	
TOTAL	12 304,54		92 014,49	104 319,03	

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-24

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 Votants: 26

légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT: M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2019 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Considérant que les chiffres du compte administratif sont identiques ignée par présentés par de compte budget primitif. Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLO

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_24-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	439 344,00	302 028,53	92 013,07
Recettes d'investissement	439 344,00	394 041,60	92 013,07
Dépenses de fonctionnement	442 043,00	396 792,53	1,42
Recettes de fonctionnement	442 043,00	396 793,95	1,42

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES

ORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_25-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-25

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019 Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE Chavannerie II,

Vu la délibération n° 2019-9- 156 du 5 février 2019 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Considérant que la proposition d'affectation définitive est identique à l'affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 200,20 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 103 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

Signé par : Jean-Paul ROCHE Date: 03/06/2019

Le Présiden GNE-PDT Jean-Paul ROCHE



Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019 03 26-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ORTES DE SOLOGNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-26

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents:18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe Prestations de service

Vu le compte de gestion 2018 du budget annexe Prestations de service, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLO

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_26-DE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017			Résultat de clôture 2018	
Fonctionnement	11 664,40		16 875,26	28 539,66	
TOTAL	11 664,40		16 875,26	28 539,66	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

né le 🥭 🚅

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_27-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-27

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT: M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Prestations de service

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2019 :

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Considérant que les chiffres du compte administratif sont identique de les chiffres du vote du budget primitif.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement		_	
Recettes d'investissement		_	
Dépenses de fonctionnement	29 665,00	11 161,74	16 875,26
Recettes de fonctionnement	29 665,00	28 037,00	10 073,20

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-28

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

<u>POUVOIRS</u>: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe Prestations de service

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget annexe Prestations de services,

Vu la délibération n° 2019-9-158 du 5 février 2019 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Considérant que la proposition d'affectation définitive est identique à l'affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2018 du budget Prestations de services comme suit :

• Section de fonctionnement : excédent de 28 539,66 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur

Signé par : Jean-Paul ROCHE

• Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y pate lieu3/09/2019 à une affectation.

Qualité : CC PORTES DE Le Présiden GNE-PDT Jean-Paul ROCHE

Reç Affic ID :

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_29-DE

5.0

PORTES DE SOLOGNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-29

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 18

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC

Vu le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_29-DE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	10 255,80		1 104,31	11 360,11
Fonctionnement	40 534,64		14 018,26	54 552,90
TOTAL	50 790,44		15 122,57	65 913,01

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID: 045-200005932-20190521-2019_03_30-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-30

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents :17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT: M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mai 2019 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_30-DE

Considérant que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux présentés lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice	
Dépenses d'investissement	56 986,00	226,68	1 104.31	
Recettes d'investissement	56 986,00	1 330,99	1 104,51	
Dépenses de fonctionnement	96 345,00	96 345,00 51 862,72		
Recettes de fonctionnement	96 345,00	65 880,98	14 018,26	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RTES DE SOLOGNE

Recu en préfecture le 03/06/2019 Affiché le

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_31-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-31

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe SPANC

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC,

Vu la délibération n° 2019-9-160 du 5 février 2019 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Considérant que la proposition d'affectation définitive est identique à l'affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2018 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 552,90 €
 - > Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 50 666,38 €.
- L'excédent d'investissement de 11 360,11 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté». Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019 Qualité: CC PORTES DE

Le Préside QUE-PDT

Jean-Paul ROCHE



ID: 045-200005932-20190521-2019_03_32-DE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Recu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RTES DE SOLOGNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-32

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE. Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Un ensemble de titres de recettes s'établissant à 195 € n'ont pu être recouvrés (abonnement CUBE). La commission de surendettement s'est prononcée pour l'effacement de cette dette, et cette décision irrévocable a pour conséquence l'effacement de la dette du débiteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADMET l'effacement de la dette faisant l'objet d'une identification particulière sur l'état produit en annexe pour une somme totale de 195 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6542 « créances éteintes » du budget supplémentaire 2019.

> Signé par : Jean-Paul ROCHE Date: 03/06/2019

Le Prégidenté : CC PORTES DE

Jean-P90 ROGNE-PDT



Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_33-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-33

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Intégration de la CCPS au groupement de commandes éclairage public

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Vu le besoin similaire des villes de Marcilly en Villette, La Ferté Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Jouy le Potier et de la Communauté de communes des Portes de Sologne en matière de passation de marché de gestion globale de l'éclairage public pour le 1^{er} janvier 2020,

Il apparaît qu'un groupement de commandes groupées relatif à la passation d'un marché de gestion globale de l'éclairage public dans un premier temps, et l'exécution d'un marché de gestion globale de l'éclairage public dans un second temps, permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de service.

Les modalités précisant l'organisation et le fonctionnement du groupement de commandes.

Date: 03/06/2019
groupement de commandes.

SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_33-DE

La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement (membres titulaires). Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

La Commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur, à savoir la ville de La Ferté Saint-Aubin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE au groupement de commande.

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération et de sa modification en cours d'exécution n°1, et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente.

DESIGNE comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Monsieur Jean-Paul Roche en qualité de titulaire,
- Madame Anne Gaborit en qualité de suppléante

Envoyé en préfecture le 28/05/2019 Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_34-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-34

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS

<u>Ménestreau-en-Villette</u> : M. Eric LEMBO Sennely : M. Pierre HENRY

<u>POUVOIRS</u>: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

<u>Objet</u>: Attribution du marché n°19CC05 relatif aux prestations de maintenance des installations techniques du complexe aquatique « LE CUBE »

Conformément aux articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une mise en concurrence « appel d'offres » a été lancée le 04 mars 2019 concernant le marché de prestations de maintenance des installations techniques du complexe aquatique « LE CUBE ».

Le marché a été publié sur le profil acheteur, au BOAMP : avis 2019 065 et au JOUE : avis n° 2019/S047-107986.

La réception des plis était fixée au 05 avril 2019 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai)

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 28/05/2019

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_34-DE

N° PLIS	ENTREPRISE	MONTANT ANNUEL OFFRE HT	
	Pour le lot n'	°1 – Traitement d'air	
PLI N°1	AXIMA – ENGIE	22 440,00 €	
PLI N°2	HERVE THERMIQUE	37 710,00 €	
	Pour le lot n°2	2 – Traitement de l'eau	
PLI N°1	AXIMA – ENGIE	102 060,00 €	
PLI N°2	VEOLIA EAU	81 051,00 €	

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Moyens humains, organisation et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations	20.0 %
2.2-Dispositif d'astreinte prévu dans la cadre de la réalisation de la prestation	20.0 %
2.3-Moyens et organisation mis en œuvre pour répondre aux besoins de traçabilité (prévention des risques sanitaires et présentation des mesures correctives prévue en cas de dépassement des taux règlementaires) et de reporting demandé (documents de suivi – indicateurs – rapports d'exploitation – méthodes et outils de diffusion de l'information,)	
2.4-Qualité de la prestation et performances en matière de protection de l'environnement (gestion et valorisation des déchets, démarche au sein de l'entreprise en matière de développement durable,) mis en oeuvre pour la réalisation des prestations	10.0 %

L'ensemble des candidats semblent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leurs candidatures pour devenir titulaire du marché. L'ensemble des candidats ont remis un dossier de candidature complet.

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 avril 2019 à 09h30, a retenu les offres économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 : l'entreprise AXIMA ENGIE pour un montant annuel de 22 440,00 € H.T. soit 26 928,00 € T.T.C suivant le rapport d'analyse des offres.
- Pour le lot n°2 : l'entreprise VEOLIA eau pour un montant annuel de 81 051,00 € H.T soit 97 261,20 € T.T.C

Le marché est conclu pour une durée de 7 mois reconductibles 3 fois un an. Soit une durée maximale de 3 ans et 7 mois.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019 Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_35-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-35

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Conditions de versements de fonds de concours aux communes de la CCPS

Vu l'article 5214-16 du CGCT qui prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Vu l'article 6.3 des statuts de la CCPS indiquant la possibilité de verser des fonds de concours.

Suite au débat d'orientations budgétaires, et après arbitrages au moment du vote du budget ROCHE Conseil communautaire a décidé de retenir 300 000 € de crédits pour verser par les pour les conditions fixées par l'article 5214-16 précité. Qualité: CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_35-DE

La loi ne précisant pas les modalités de versement, la CCPS est libre de définir, ou non, des critères.

Dans un souci de transparence, tout en gardant de la souplesse dans la gestion de ces crédits, il apparait pertinent de définir les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes de la CC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE comme suit les modalités de versement de fonds de concours, par la CCPS, aux communes membres :

- Types de dépenses financées : Seules les dépenses d'investissement sont financées (pas de financement du fonctionnement)
- Limites du financement :
 Le montant du fond de concours doit être inférieur ou égal à l'autofinancement de la commune (dont le calcul prend en compte les subventions et le FCTVA).

 Les montants versés prennent en compte les montants attribués à chaque commune dans un souci d'équité.
- Echéancier du versement : Versement 40 % (sur justification de l'engagement de la dépense), puis 60% à l'achèvement sur présentation d'un état comptable de la dépense.
- Procédure:
 Après avis du bureau communautaire, décision prise par délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

 Formalisme de la demande inspiré de celui appliqué par l'Etat pour la DETR.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_36-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-36

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Etalement d'une provision pour risque

Vu les articles L2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparait un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative,

Le provisionnement est une technique comptable permettant de constater une diminution de valeur en couvrant un risque précis, mais dont le montant ou la survenance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risque n'ont qu'un caractère provisoire, et doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des charges et des risques,

Considérant la délibération n°2017-03-76 du 11 avril 2017 autorisant la constitution d'une provision pour risques en raison de la charge potentielle revêtue par le reversement de fiscalité ju profit d'Orléan-Métropole publien avec l'installation de la société IKEA sur la commune d'Ardon,

Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE Considérant qu'il apparaît aujourd'hui opportun d'étaler la constitution de cente projeton jusqu'à accord sur les modalités de reversement entre les deux collectivités.

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_36-DE

510

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTITUE une provision pour risques à hauteur de 110 000 euros pour 2019. Cette provision est inscrite au compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2019.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_37-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-37

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 17

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 27

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Attribution d'aides directes aux entreprises

Vu le règlement (UE) $n^{\circ}1407/2013$ de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la délibération n° 101/2018 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu le budget de la communauté de communes qui prévoit les crédits nécessaires au versement des aides,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partic des attributions de l'organe délibérant,

Date: 03/06/2019

Qualité : CC PORTES DE

Vu la demande de l'entreprise « manGzen », à La Ferté Saint-Aubin, psoison propriet d'un laboratoire alimentaire destiné à la préparation pour commercialisation de plats « maison ».

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_37-DE

L'intégralité du matériel présenté dans la demande de subvention est éligible car correspond à la création d'un laboratoire de production de plats cuisinés et au premier équipement informatique de l'entreprise.

Le bureau communautaire du 9 avril, puis la commission développement économique du 30 avril dernier ont rendu des avis favorables pour accorder une subvention à hauteur de 10 % du montant de l'investissement éligible concernant ce projet. Soit une subvention de 4 700 € selon les conditions de la convention en annexe.

Vu la demande de l'entreprise « Au K'piton », à Jouy-le-Potier, qui sollicite un accompagnement de la collectivité pour son projet d'agrandissement de l'atelier / showroom qui lui permet d'exercer son activité. Cet agrandissement passe par l'achat d'une maison familiale et la transformation du garage en atelier / showroom qui va permettre de doubler la surface de travail (passant de 35 à 70 m²). La demande de subvention concerne la modernisation et l'extension du local professionnel avec création de portes et d'une baie vitrée, aménagements intérieurs (isolation, peinture, électricité), reprise des clôtures et crépi du local.

Le bureau communautaire du 9 avril, puis la commission développement économique du 30 avril dernier ont rendu un avis favorable pour accorder une subvention à hauteur de 10 % du montant de l'investissement éligible concernant ce projet. Soit une subvention de 2 300 € selon les conditions de la convention en annexe.

Enfin, afin de simplifier à l'avenir l'attribution de ces aides et ne pas retarder les versements, il apparaît opportun de déléguer au Président l'attribution des aides. Il prendra ses décisions après avis du bureau, conformément aux dispositions du règlement adopté en conseil, dans la limite des crédits prévus au budget. Les décisions prises seront rapportées à la commission développement économique et au conseil communautaire le plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 4 700 € à l'entreprise manGzen,
- ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 2 300 € à l'entreprise au K'piton,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides,
- DELEGUE au Président, pour l'avenir, dans les conditions susvisées, l'attribution des aides directes aux entreprises, dans le cadre de la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises ; et l'AUTORISE à signer les conventions afférentes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES

ORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_38-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-38

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 16 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

<u>POUVOIRS</u>: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Création d'un poste de directeur de l'aménagement durable du territoire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°, relatifs aux emplois de catégorie A,

Il convient de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial avec pour mission la direction de l'aménagement durable et du territoire. Cet emploi sera à pourvoir dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la catégorie A, pour exercer les missions suivantes :

- Responsabilité de la direction de l'aménagement du territoire composée de 10 agents, dont 6 à encadrer en direct
- Suivi de la planification du territoire avec les prestataires et partenaire, ainsi qu'avec chaque service: articulation et fédération autour du projet, conseil aux élus... (SCoT, Protection du Patrimoine, PLUi, PLH, Règlement de publicité...)
- Pilotage des projets transversaux de la Direction Signé par : Jean-Paul ROCHE
- Suivi opérationnel des dossiers de la direction, y compris cepa de la Josophon de La Ferté Saint-Aubin pour l'aménagement et le foncier, notamment en l'absence de la metalisation des services.

 SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_38-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE à compter du 1er septembre 2019 un emploi à temps complet d'attaché territorial, directeur de l'aménagement durable du territoire, et de modifier par conséquent le tableau des effectifs.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Néanmoins, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, le recrutement interviendra sur la base d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions qui font appel à des compétences spécialisées dans les domaines cités ci-dessus, et nécessite une continuité de service public compte-tenu du caractère stratégique et opérationnel de la mission.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à recruter l'agent dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RTES DE SOLOGNE

Reçu en préfecture le 03/06/2019 Affiché le

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_39-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-39

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 16 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO ((porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Création d'un poste d'adjoint technique

Suite à l'annonce parue au Centre de Gestion en catégorie C ou B pour le poste d'instructeur du droit des sols, il a été fait le choix d'une candidature relevant de la catégorie C. Aussi, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 1er juin 2019.

Grade	Nombre de poste(s) au 1er janvier 2019	Nombre de poste(s) au 1er juin 2019
Adjoint technique territorial	2 postes à temps complet	3 postes à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

CRÉE 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du le 103/06/2019 CRÉE 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du le 103/06/2019 PORTES DE SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_39-DE

PRECISE que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et que la durée pourra être prolongée, dans la limite de celle fixée par la loi.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES

ORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019 03 40-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-40

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 16

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 25

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

<u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS <u>Sennely</u>: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Emplois saisonniers 2019 - Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault

Vu les articles 3 (2°) sur l'accroissement saisonnier d'activité, et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2019, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le-Ribault du mardi au dimanche, le lundi étant le jour de repos hebdomadaire, il convient de recruter, en accroissement saisonnier d'activité, 2 postes d'adjoints administratifs (échelle C1 de rémunération) à temps complet :

<u>Du 2 juillet au 31 juillet 2019 inclus</u> : 1 poste d'adjoint administratif à semps complete an-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Du 1er août au 31 août 2019 inclus: 1 poste d'adjoint administratif à temps de PORTES DE SOLOGNE-PDT

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1er échelon soit IB 348 / IM 326.

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

520

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_40-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, chapitre 012 – 64131,

AUTORISE le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS),

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, le cas échéant, à signer les contrats correspondants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES

ORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_41-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-41

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 16 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité 2019 au CUBE

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE:

- 3 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des Éducateurs de Partirités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet dont les missions son parteminent le la contractuel de la contract
 - Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Compande de Compande d
 - Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité SC

SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20190521-2019_03_41-DE

- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement

La durée de recrutement est prévue pour les durées suivantes :

- Un saisonnier du 29 juin au 4 août
- Un saisonnier du 1er juillet au 31 août
- Un saisonnier du 9 août au 1er septembre

Le traitement sera calculé par référence à :

<u>Pour les BEESAN-MNS- BPJEPS AAN:</u> l'indice brut 431 / indice majoré 381 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

Pour les BNSSA: l'indice brut 388 / indice majoré 355 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

- 1 adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires en accroissement temporaire d'activité du 11 mai 2019 au 30 juin 2019, il pourra être fait appel au contractuel en complément du temps de travail hebdomadaire prévu par paiement d'heures complémentaires. Les missions seront notamment les suivantes :
 - Accueil et information
 - Nettoyage des surfaces
 - Assistance au public

Le recrutement se fera par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 348 IM 326 sur la base de l'article 3-1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

• 1 adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019, en accroissement saisonnier d'activité.

Le recrutement se fera par référence au 1er échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 348 IM 326 sur la base de l'article 3-1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer les contrats correspondants, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2019, chapitre 012.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ORTES DE SOLOGNE

Affiché le ID: 045-200005932-20190521-2019_03_42-DE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-42

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 16

légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants: 25

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Modification du régime indemnitaire

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations communautaires relatives au régime indemnitaire,

Considérant que le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs peut bénéficier du RIFSEEP, et que les cadres d'emplois d'éducateurs de jeunes enfants à ce jour, et de puéricultrices, relèvent d'autres dispositions en matière de régime indemnitaire,

Considérant les mesures applicables à compter du 1er février 2019 dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Le reclassement des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jement de profession profession de la ler février 2019 en application du PPCR, a des incidences en matière de propriétaire et d'équité entre les agents.

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID: 045-200005932-20190521-2019_03_42-DE

Il est donc nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire de ces trois cadres d'emplois en l'adaptant aux nouvelles dispositions statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le régime indemnitaire, à compter du 1^{er} mai 2019, des trois cadres d'emplois suivants pour les adapter aux nouvelles dispositions statutaires :

- A) Cadre d'emplois des Assistants Socio-Educatifs (catégorie A) RIFSEEP Le tableau correspondant figure en annexe. Il reste identique aux modalités précédentes, seule la référence à la catégorie hiérarchique est modifiée.
- B) Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (catégorie A) Les agents relevant de ce cadre d'emplois peuvent prétendre aux primes suivantes :
- IFRSTS Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (décret n° 2002-1443 du 9 décembre 2002, arrêté du 9 décembre 2002)

L'IRFSTS est attribuée en fonction du niveau de responsabilité, des contraintes et sujétions liées aux missions définies dans la fiche de poste. Son montant annuel de référence est fixé à 950 € ou à 1 050 € en fonction du grade et assorti d'un coefficient de 1 à 6 ;

- <u>Prime de service</u> (décret n° 68-929 du 24 octobre 1968 modifié transposant cette prime aux éducateurs de jeunes enfants).

La prime de service est attribuée en fonction de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent. Elle est calculée sur la base d'un crédit global égal pouvant aller de 7,5 % à 17 % du traitement brut.

- C) Cadre d'emplois des Puéricultrices (catégorie A)
 Les agents relevant de ce cadre d'emplois peuvent prétendre aux primes suivantes :
- Prime spécifique (décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988 modifié)
 La prime spécifique est calculée en fonction du montant mensuel de référence de 90,00 € brut par mois.
- <u>Prime de service</u> (décret n° 96-552 du 19 juin 1996 modifié transposant cette prime aux puéricultrices) La prime de service est attribuée en fonction de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent. Elle est calculée sur la base d'un crédit global égal pouvant aller de 7,5 % à 17 % du traitement brut.

ATTRIBUE aux contractuels dans les mêmes conditions le régime indemnitaire.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, chapitre 012 – 64118.

Recu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID: 045-200005932-20190521-2019_03_43-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-43

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 16 Votants: 25

légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY Ligny-le-Ribault: M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du règlement intérieur du CUBE

La mise en service de l'aire de jeux d'eau, nouvellement implantée dans la zone nord-ouest de l'établissement, implique une mise en garde et un appel à la prudence auprès des publics responsables des enfants.

Pour ce faire, une nouvelle disposition est à ajouter au présent règlement.

« 6.15 – L'aire de jeu est réservée aux enfants de moins de 12 ans. Cette zone est placée sous la surveillance et la responsabilité exclusives des parents ou des accompagnants (Art. D322-12 du Code du Sport). Il est interdit de courir et de monter sur les jeux.

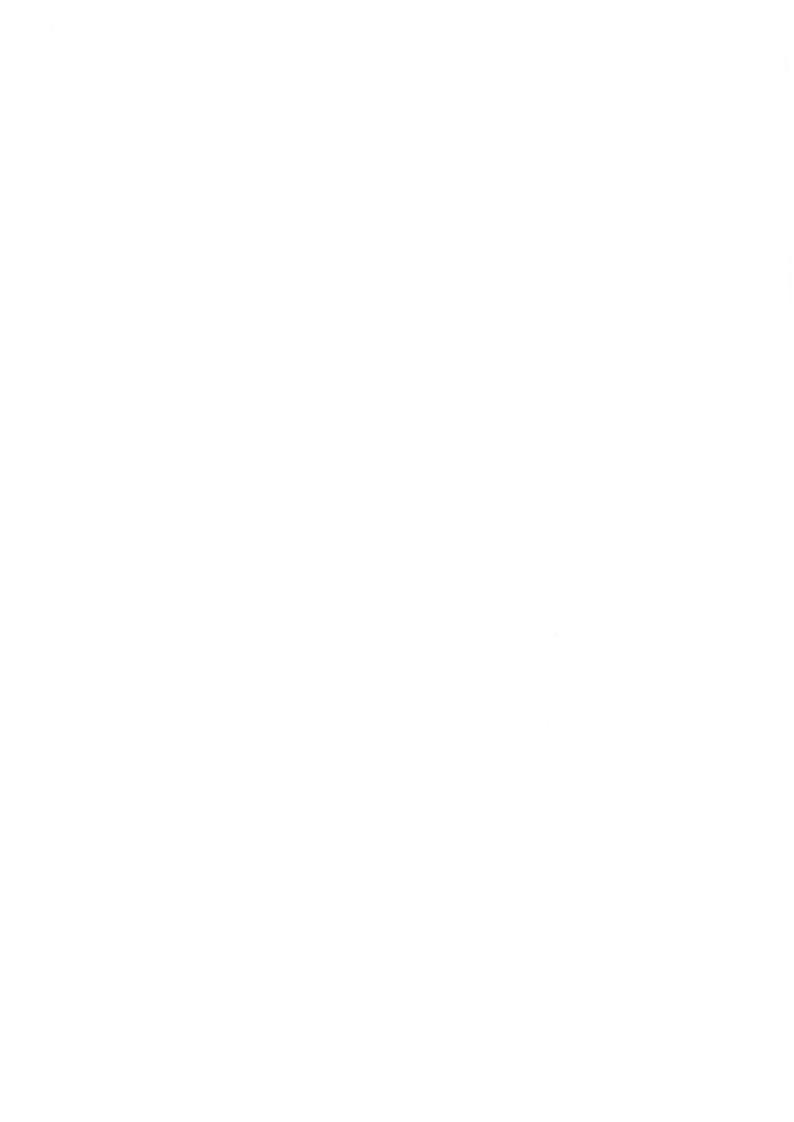
Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants doivent être en tenue de bain. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du Cube application 3/06/26 applier du 1et juin 2019.

Qualité: CC PORTES DE Le PréSidEDGNE-PDT

Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

2019-03-44

Date d'affichage: 24 mai 2019

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents :16 légalement convoqué le 15 mai 2019

Votants : 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique

THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: M. Olivier GRUGIER <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely: M. Pierre HENRY

POUVOIRS: M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES: M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Subvention CNDS 2019 pour le dispositif « j'apprends à nager ».

Le dispositif national « J'apprends à Nager » s'inscrit dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport ». Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers prioritaires et les zones rurales.

L'opération « J'apprends à Nager » est proposée pendant les périodes de petites vacances de Février et de Pâques. Elle s'adresse en priorité aux enfants du territoire qui n'ont pas ou peu bénéficié d'enseignement de la natation. Le dispositif est gratuit pour les stagiaires, et consiste à proposer aux enfants âgés de 8 à 12 ans qui ne savent pas nager, un cycle d'apprentissage de 10 séances d'une heure, encadré par nos éducateurs.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date: 03/06/2019

Qualité: CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID: 045-200005932-20190521-2019_03_44-DE

Ces stages sont subventionnés par le Ministère des Sports à un seuil de 600 € par stage et 200 € pour l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE cette opération et de solliciter une subvention auprès du CNDS d'un montant de 2 200€.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à cette opération et à la demande de subvention.